



LOGEMENT BRUXELLOIS
BRUSSELSE WONING

Déclaration de protection des données



Vous trouverez ci-après plus d'information sur le traitement de vos données personnelles par le Logement Bruxellois.

1.	Qui sommes-nous ?.....	3
▪	Missions.....	3
	Mission principale	3
	Missions secondaires	3
2.	Type données à caractère personnel traitées par le Logement Bruxellois.....	3
▪	Candidats locataires	4
▪	Locataires	4
▪	Collaborateurs	5
▪	Fournisseurs et partenaires	5
▪	Membres des organes de gestion	5
3.	Autres personnes ou instances avec lesquelles des données à caractère personnel sont (peuvent être) partagées	6
4.	Synthèse des données et délai de conservation des données à caractère personnel..	7
5.	Quels sont vos droits ?	50
▪	Droit d'accès	50
▪	Droit de rectification	50
▪	Droit d'opposition.....	50
▪	Droit à l'oubli ou à la suppression.....	50
▪	Droit de retrait de votre consentement	51
6.	Comment exercer vos droits en matière de GDPR ?	51

1. QUI SOMMES-NOUS ?

Le Logement bruxellois est une Société immobilière de service public située en Région de Bruxelles-Capitale, dont l'actionnaire majoritaire est la Ville de Bruxelles.

- **Adresse** : rue du Cardinal Mercier, 37 – 1000 Bruxelles
- **Numéro de téléphone** : +32 (0)2 435 28 00
- **Numéro d'entreprise** : 0403.357.276

▪ Missions

Mission principale

En application du Code bruxellois du Logement, le Logement Bruxellois, Société immobilière de service public (SISP), assure la gestion de logements sociaux sur le territoire de la Ville de Bruxelles : mise en location et entretien du patrimoine.

Missions secondaires

En lien avec le Contrat de gestion signé entre la SLRB et le Ministre du Logement (niveau 1), avec le Contrat de gestion signé entre la SLRB et la SISP (niveau 2), le Logement Bruxellois assure aussi l'accompagnement social des locataires, la rénovation lourde de logements et veille à déployer une stratégie de gestion interne adaptée à la modernité.

Le Logement Bruxellois est une Société coopérative à responsabilité limitée ; il est donc soumis au Code des sociétés.

Enfin, le Logement Bruxellois est aussi un employeur qui s'inscrit aussi dans une stratégie d'insertion professionnelle.

2. TYPE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL TRAITÉES PAR LE LOGEMENT BRUXELLOIS

Dans le cadre de sa fonction de bailleur public, le Logement Bruxellois est amené à traiter les données à caractère personnel suivantes :

▪ Candidats locataires

Aux fins de gestion de candidature incluant la procédure de renouvellement de celle-ci et d'attribution de logement, le Logement Bruxellois doit obtenir les coordonnées générales, données familiales, données socio-économique, identifiants officiels des candidats dont il est la société de référence et peut consulter ces données pour le candidat sont elle est société « fille ».

Dans le cadre du traitement d'une plainte au sens du Code du logement, de l'attribution d'un logement par voie classique, dérogatoire ou par convention, les données pertinentes peuvent être transmises aux membres du Conseil d'administration.

Le Logement Bruxellois s'engage à obtenir de ses fournisseurs ou partenaires la preuve qu'ils sont en règle en matière de GDPR dans le cas où ceux-ci devraient utiliser des données personnelles.

▪ Locataires

Aux fins d'exécution d'un *Contrat de bail* avec son signataire, le Logement Bruxellois dispose des coordonnées générales, de données familiales, socio-économiques, bancaires et des identifiants officiels. Ceci inclut : la constitution de la garantie locative, les éventuelles demandes de déménagements encadrés par la réglementation, la gestion des fins de locations, la récolte des documents liés à la mise à jour du loyer et des charges, y compris la composition de ménage et l'examen de celle-ci notamment dans le cadre de cohabitations non déclarée ; la gestion du contentieux financier ou locatif ; les interventions techniques dans le logement liées à la maintenance du patrimoine ou à sa rénovation.

Pour la gestion du contentieux, le Logement Bruxellois peut aussi disposer de données judiciaires ; pour l'accompagnement social, le département en charge de cette mission peut disposer de données médicales, des précisions concernant les préférences et opinions des locataires ceci sur base volontaire et couvert par l'art. 458 du Code pénal (secret professionnel) ; pour assurer sa communication externe, le Logement Bruxellois peut également disposer de données de comportement de navigation de ses locataires sur son site Internet.

Dans le cadre du traitement d'une plainte au sens du Code du logement, d'une expulsion liée à un défaut d'exécution du *Contrat de bail* par le locataire, les données pertinentes peuvent être transmises aux membres du Conseil d'administration.

Le Logement Bruxellois s'engage à obtenir de ses fournisseurs ou partenaires la preuve qu'ils sont en règle en matière de GDPR dans le cas où ceux-ci devraient utiliser des données personnelles.

▪ Collaborateurs

Dans le cadre du recrutement, puis de l'exercice du *Contrat de travail*, le Logement Bruxellois dispose notamment de données générales, d'identifiants officiels, de données familiales, médicales, bancaires et socio-économique ainsi que d'attestations diverses.

Dans le cadre d'un recrutement, les données pertinentes peuvent être transmises aux membres du Conseil d'administration.

Le Logements Bruxellois collabore également avec des travailleurs de certains partenaires tels que le Centre public d'action sociale ou la Mission locale de la Ville de Bruxelles ou encore le Service d'accompagnement social aux locataires sociaux.

Le Logement Bruxellois s'engage à obtenir de ses fournisseurs ou partenaires la preuve qu'ils sont en règle en matière de GDPR dans le cas où ceux-ci devraient utiliser des données personnelles.

▪ Fournisseurs et partenaires

Dans le cadre de l'exécution des projets d'investissements du Logement Bruxellois, de l'entretien de son patrimoine ou de la bonne application des règles en vigueur, le Logement Bruxellois fait appel à des prestataires de services y incluant dans le cadre de la loi du 17 juin 2016 sur les Marchés public et autres textes légaux y relatifs. Le Logement Bruxellois dispose notamment, pour ses fournisseurs, de coordonnées générales, de données issues de l'ONSS.

▪ Membres des organes de gestion

Le Logement Bruxellois dans le cadre de son administration générale récolte des données concernant ses administrateurs : coordonnées générales, données familiales, données bancaires.

Le Logement Bruxellois publie les informations exigées par l'Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles capitale du 4 octobre 2018 ainsi que le nom des membres de ses organes de gestion tel que mentionné au Moniteur belge.

3. AUTRES PERSONNES OU INSTANCES AVEC LESQUELLES DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL SONT (PEUVENT ÊTRE) PARTAGÉES

Autres personnes ou instances avec lesquelles des données à caractère personnel sont (peuvent être) partagées par le Logement Bruxellois :

- Ses sous-traitants dans le cadre
 - d'interventions techniques, de gestion de chantier
 - de gestion du dossier personnel en lien avec le *Contrat de travail* (cf. gestion de la paie, gestion des prestations)
 - des réviseurs d'entreprise dans le cadre de leurs missions liées notamment à la clôture comptable annuelle
- Son Délégué social dans le cadre de l'exercice de son mandat (cf. Code bruxellois du logement et Arrêté du 26 septembre 1996)
- Toute donnée nécessaire à l'exercice de sa mission ou qui serait fournie par le client lui-même.

4. SYNTHÈSE DES DONNÉES ET DÉLAI DE CONSERVATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Mission	Finalité	Licéité	Type de données	Données obtenues comment ?	Délais de conservation des données ?	Cmt les données sont-elles conservées ?	Avec qui les données sont-elles partagées ?
Candidats - Gestion de la non-occupation des lieux	Détecter et corriger les fraudes dans l'application des règles et réglementations en vigueur	Contrat de bail (incluant le Règlement d'ordre intérieur) avec la personne concernée	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économique, données judiciaires, données bancaires, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	Durée du Contrat de bail + 10 ans	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle le cas échéant – sous-traitant le cas échéant

Candidats - Gestion des cas de sous-location	Détecter et corriger les fraudes dans l'application des règles et réglementations en vigueur	Contrat de bail (incluant le Règlement d'ordre intérieur) avec la personne concernée	Coordonnées générales, données familiales, données socio- économique, données judiciaires, données bancaires, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	Durée du Contrat de bail	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle le cas échéant – sous-traitant le cas échéant
--	--	--	---	---	-----------------------------	---	--

Candidats - Gestion des cohabitations non déclarées	Détecter et corriger les fraudes dans l'application des règles et réglementations en vigueur	Contrat de bail (incluant le Règlement d'ordre intérieur) avec la personne concernée	Coordonnées générales, données familiales, données socio- économique, données judiciaires, données bancaires, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	Durée du Contrat de bail	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle le cas échéant – sous-traitant le cas échéant
--	--	--	---	---	-----------------------------	---	--

Gestion des encombrants dans les communs	Détecter les origines des dépôts, les corriger et assurer la bonne tenue des immeubles	Contrat de bail (incluant le Règlement d'ordre intérieur) avec la personne concernée	Contrat de bail avec la personne concernée	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	Durée du Contrat de bail	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle le cas échéant – sous-traitant le cas échéant
--	--	--	--	---	--------------------------	---	---

Gestion des expulsions	Application de la réglementation en vigueur en cas de non-paiement du loyer	Contrat de bail (incluant le Règlement d'ordre intérieur) avec la personne concernée	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économique, données judiciaires, données bancaires, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	Durée du Contrat de bail + 10 ans	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle le cas échéant – sous-traitant le cas échéant – membre du Conseil d'administration
------------------------	---	--	---	---	-----------------------------------	---	--

Gestion des problèmes de comportement d'un locataire	Assurer le caractère paisible dans un immeuble et mettre en place le suivi nécessaire auprès du/des locataire(s) concerné(s)	Contrat de bail (incluant le Règlement d'ordre intérieur) avec la personne concernée	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économique, données judiciaires, données bancaires, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	Indéterminée à ce jour.	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle le cas échéant – sous-traitant le cas échéant
--	--	--	---	---	-------------------------	---	---

Gestion des problèmes d'hygiène chez un locataire	Assurer le bon entretien d'un logement et mettre en place le suivi nécessaire auprès du/des locataire(s) concerné(s)	Contrat de bail (incluant le Règlement d'ordre intérieur) avec la personne concernée	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économiques, données médicales, données judiciaires, données bancaires, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	Durée du Contrat de bail + 10 ans	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle le cas échéant – sous-traitant le cas échéant
---	--	--	---	---	-----------------------------------	---	---

Gestion du contentieux des locataires sortis	Assurer la récupération des créances des locataires sortis	Contrat de bail (incluant le Règlement d'ordre intérieur) avec la personne concernée	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économique, données judiciaires, données bancaires, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	Durée du Contrat de bail + 10 ans	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle le cas échéant – sous-traitant le cas échéant
--	--	--	---	---	-----------------------------------	---	---

Gestion des successions vacantes	Assurer la récupération du logement et la destination des biens meubles en cas de décès du locataire sans héritiers connus.	Contrat de bail (incluant le Règlement d'ordre intérieur) avec la personne concernée	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économique, données judiciaires, données bancaires, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	Durée du Contrat de bail + 10 ans	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle le cas échéant – sous-traitant le cas échéant
Recouvrement arriérés	Assurer la récupération des créances locataires dans le cadre du contrat de bail (en cours) en cas de non paiement	Contrat de bail (incluant le Règlement d'ordre intérieur) avec la personne concernée	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économique, données judiciaires, données bancaires, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	Durée du Contrat de bail + 10 ans	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant –

Traitement des données des auteurs de projet dans le cadre Marché de services	Gérer le traitement des données des auteurs de projet dans le cadre des projets d'investissements du LBW	Obligation légale (loi sur les marchés publics)	Coordonnées générales, autres données (ONSS)	Données obtenues auprès des personnes concernées (auteurs de projets type architectes, ingénieurs, ... conseillers PEB, géomètres, experts...) / ONSS	Minimum 15 ans	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois – / Visiteurs des sites Internet et Intranet du LBW, des plates-formes de publications en vigueur – Visiteurs des sites concernés – société de tutelle – Ville de Bruxelles – SPT - IBEG
---	--	---	--	---	----------------	---	--

Traitement des données des entreprises dans le cadre Marché de travaux	Gérer le traitement des données des auteurs de projet dans le cadre des projets d'investissements du LBW	Obligation légale (loi sur les marchés publics ou contrats quand ils sont établis)	Coordonnées générales, autres données (ONSS)	Directement auprès de la personne concernée	Minimum 10 ans (garantie décennale)	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois – / Visiteurs des sites Internet et Intranet du LBW, des plateformes de publications en vigueur – Visiteurs des sites concernés – société de tutelle – Ville de Bruxelles – SPT - IBEG
--	--	--	--	---	-------------------------------------	---	--

Traitement des données des locataires	Assurer les dépannages et l'entretien dans le logement, l'accès au logement via l'application en vigueur	Contrat de bail (incluant le Règlement d'ordre intérieur) avec la personne concernée - Code civil	Coordonnées générales, données familiales, données médicales, identifiants officiels	Données obtenues auprès de la personne concernée	Durée du Contrat de bail	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Sous-traitants compétents
---------------------------------------	--	---	--	--	--------------------------	---	---

Gestion des Candidatures au logement social	Inscrire un candidat dans la file d'attente d'un logement social et assurer la gestion administrative y relative	Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles capitale du 26 septembre 1996	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économiques, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	1) Si le candidat devient locataire, le temps du contrat de bail + 10 ans si pièces comptables 2) Si le candidat ne devient pas locataire, le temps de vie du dossier + 6 mois après la notification de la radiation du dossier + délai raisonnable de traitement de destruction ultérieur	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle– autres SISP
---	--	--	--	---	--	---	--

Modification des Candidatures au logement social	Tenir à jour les candidatures au logement social	Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles capitale du 26 septembre 1996	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économiques, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	1) Si le candidat devient locataire, le temps du contrat de bail + 10 ans si pièces comptables 2) Si le candidat ne devient pas locataire, le temps de vie du dossier + 6 mois après la notification de la radiation du dossier + délai raisonnable de traitement de destruction ultérieur	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle– autres SISP
--	--	--	--	---	---	---	--

Confirmation des Candidatures au logement social	Mise à jour des candidatures et leur maintien dans le Registre de notre société et des sociétés-filles et ce, suivant les modalités définies par la S.L.R.B.	Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles capitale du 26 septembre 1996	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économiques, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	1) Si le candidat devient locataire, le temps du contrat de bail + 10 ans si pièces comptables 2) Si le candidat ne devient pas locataire, le temps de vie du dossier + 6 mois après la notification de la radiation du dossier + délai raisonnable de traitement de destruction ultérieur	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle– autres SISP
--	--	--	--	---	--	---	--

Attribution d'un logement social	Attribuer un logement social vacant au 1er candidat-locataire en ordre utile	Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles capitale du 26 septembre 1996	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économiques, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	1) Si le candidat devient locataire, le temps du contrat de bail + 10 ans si pièces comptables 2) Si le candidat ne devient pas locataire, le temps de vie du dossier + 6 mois après la notification de la radiation du dossier + délai raisonnable de traitement de destruction ultérieur	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle
----------------------------------	--	--	--	---	--	---	---

Attribution en dérogation	Attribuer un logement social dans le cadre des critères « urgents et exceptionnels » de la réglementation en vigueur	Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles capitale du 26 septembre 1996	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économiques, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ou du partenaire ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	1) Si le candidat devient locataire, le temps du contrat de bail + 10 ans si pièces comptables 2) Si le candidat ne devient pas locataire, le temps de vie du dossier + 6 mois après la notification de la radiation du dossier + délai raisonnable de traitement de destruction ultérieur	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle –
---------------------------	--	--	--	--	---	---	---

Attribution par convention	Attribuer un logement social dans le cadre des possibilités de convention telles que prévues par la réglementation en vigueur	Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles capitale du 26 septembre 1996	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économiques, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ou du partenaire ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	1) Si le candidat devient locataire, le temps du contrat de bail + 10 ans si pièces comptables 2) Si le candidat ne devient pas locataire, le temps de vie du dossier + 6 mois après la notification de la radiation du dossier + délai raisonnable de traitement de destruction ultérieur	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle –
----------------------------	---	--	--	--	---	---	---

Signature du contrat de bail avec un candidat-locataire	Conclure un contrat de bail entre le nouveau locataire et le Logement Bruxellois	Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles capitale du 26 septembre 1996	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économiques, données bancaires, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	Contrat de bail + 10 ans (pièces comptables)	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant –
---	--	--	---	---	--	---	---

Constitution d'une garantie locative	Constitution d'une garantie locative et transfert auprès d'une institution bancaire	Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles capitale du 26 septembre 1996	Coordonnées générales, données bancaires, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	Contrat de bail + 10 ans (pièces comptables)	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Institution bancaire
--------------------------------------	---	--	--	---	---	---	--

Gestion des demandes de mutation	Inscription d'une demande de déménagement d'un ménage locataire d'un logement inadapté vers un logement adapté (nombre de chambre) dans le cadre de la réglementation en vigueur	Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles capitale du 26 septembre 1996	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économiques	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	Contrat de bail + 10 ans (pièces comptables)	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle
----------------------------------	--	--	--	---	---	---	---

Gestion des demandes de transfert	Inscription d'une demande de transfert vers un même type de logement en termes de chambre(s) faite par un ménage de locataires	Consentement de la personne concernée - critères définis par LBW	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économiques, données médicales	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	Contrat de bail + 10 ans (pièces comptables)	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle
-----------------------------------	--	--	---	---	---	---	---

Renon locatif	Gérer la fin du <i>Contrat de bail</i>	Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles capitale du 26 septembre 1996	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économiques, données bancaires, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	Contrat de bail + 10 ans (pièces comptables)	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle
---------------	--	--	---	---	---	---	---

Signature du <i>Contrat de bail</i> avec un locataire	Conclure un nouveau <i>Contrat de bail</i> entre le locataire et le Logement Bruxellois	Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles capitale du 26 septembre 1996	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économiques, données bancaires, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	Contrat de bail + 10 ans (pièces comptables)	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW – partenaires sociaux ou juridiques le cas échéant	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle–
---	---	--	---	---	---	--	--

Révision des loyers	Collecter les renseignements utiles au calcul annuel du loyer locatif	Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles capitale du 26 septembre 1996	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économiques, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	Le temps du contrat de bail + 10 ans (pièces comptables)	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW – partenaires sociaux ou juridiques le cas échéant	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle – Ministères compétents
Modification composition de ménage locataire	Mettre à jour la composition de ménage d'un locataire et inclure les revenus éventuels	Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles capitale du 26 septembre 1996	Coordonnées générales, données familiales, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée	Contrat de bail + 10 ans (pièces comptables)	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW – partenaires sociaux ou juridiques le cas échéant	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle

Décompte de charges et consommations	Répartition entre locataires des charges communes d'un immeuble - élaboration du décompte individuel - adaptation des provisions	Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles capitale du 26 septembre 1996	Coordonnées générales - données familiales - données bancaires - identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées Sociétés en charge des fournitures d'énergie et d'eau	Contrat de bail + 10 ans (pièces comptables)	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW – partenaires sociaux ou juridiques le cas échéant – fournisseurs d'eau, de gaz, d'électricité	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Fournisseurs d'eau, de gaz, d'électricité
--------------------------------------	--	--	---	---	---	--	---

Libération garantie locative	Libérer en tout ou partie la garantie locative au bénéfice de la personne concernée ou ses ayants droit	Exécution d'un contrat avec la personne concernée	Coordonnées générales, données familiales, données bancaires, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	Contrat de bail + 10 ans (pièces comptables)	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW – partenaires sociaux ou juridiques le cas échéant	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle – Institution bancaire
Demande d'hébergement	Statuer sur une demande d'ajout de personne(s) supplémentaire(s) dans le logement du locataire concerné	Exécution d'un contrat avec la personne concernée	Coordonnées générales, données familiales, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	Contrat de bail + 10 ans (pièces comptables) - si personne sans titre ni droit fait partie du ménage locataire	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW – partenaires sociaux ou juridiques le cas échéant	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle

Occupation sans titre ni droit	Régularisation des situations non conformes aux règles en vigueur	Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles capitale du 26 septembre 1996	Coordonnées générales, données familiales, données bancaires, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	Le temps de la gestion du dossier de candidature - si la personne devient locataire : contrat de bail + 10 ans (pièces comptables)	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW – partenaires sociaux ou juridiques le cas échéant	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle
Gestion du précompte immobilier	Assurer le remboursement du précompte immobiliser aux ménages y ayant droit	Obligation légale - Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles capitale du 26 septembre 1996	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économiques, identifiants officiels	Directement auprès de la personne concernée ; via les dossiers du LBW ou les bases de données utilisées	Contrat de bail + 10 ans (pièces comptables)	Dossiers et Bases de données utilisées par le LBW – partenaires sociaux ou juridiques le cas échéant	Départements du Logement Bruxellois suivant domaines de compétences – Services juridiques, médicaux, sociaux le cas échéant – Représentant de la société de tutelle

Gestion des aspects contractuels	Administration des points liés au Contrat de travail	Exécution d'un contrat avec la personne concernée - Contrat de travail	Coordonnées générales, identifiants officiels – données familiales, médicales - bancaires	Données obtenues auprès de la personne concernée	Durée du Contrat <i>ad hoc</i> (+ 5 ans dans le cas de la gestion des assurances)	Dossiers du LBW, DB et logiciels utilisés	Départements compétents au Logements Bruxellois et sous-traitants compétents
Gestion formations	Organisation et inscriptions aux formations des membres du personnel	Exécution d'un contrat avec la personne concernée - Contrat de travail	Coordonnées générales	Données obtenues auprès de la personne concernée	5 ans après la fin du Contrat de travail	Sécurité du système informatique - mots de passe - déchiqueteuse - armoires sous clef	Départements compétents au Logements Bruxellois et sous-traitants compétents

Gestion personnel	Gérer les entrées, départ, horaires, transports, visites ou contrôles médicaux, évaluations	Exécution d'un contrat avec la personne concernée - Contrat de travail	Coordonnées générales, données socio-économiques, données biométriques, données d'authentification	Données obtenues auprès de la personne concernée	Fin du Contrat de travail	Sécurité du système informatique - mots de passe - déchiqueteuse - armoires sous clef	Départements compétents au Logements Bruxellois et sous-traitants compétents
Gestion du paiement du personnel	Paiement des membres du personnel du LBW	Exécution d'un contrat avec la personne concernée - Contrat de travail	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économiques, données bancaires	Données obtenues auprès de la personne concernée (employés, ouvriers, administrateurs, étudiants)	5 ans après la fin du Contrat de travail	Sécurité du système informatique - mots de passe - déchiqueteuse - armoires sous clef	Départements compétents au Logements Bruxellois et sous-traitants compétents

Recrutement	Gérer les candidatures à un poste ouvert au sein du LBW	Consentement de la personne concernée	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économiques, données bancaires, données d'authentification, lettre de motivation, attestations diverses	Données obtenues auprès de la personne concernée	Fin de la procédure de sélection/fin de Contrat de travail suivant les cas	Sécurité du système informatique - mots de passe - déchiqueteuse - armoires sous clef	Départements compétents au Logement Bruxellois et sous-traitants compétents
Gérer les accès à l'immeuble LBW	Gérer les accès à l'immeuble administratif de la société	Exécution d'un contrat avec la personne concernées (contrat de travail)	Coordonnées générales, données d'identification	Données obtenues auprès de la personne concernée	Durée du Contrat de travail	Sécurité du système informatique - dossiers accessible aux seuls utilisateurs	Départements compétents au Logements Bruxellois et sous-traitants compétents
Gérer les membres des organes de gestion	Gérer les coordonnées des membres des organes de gestion	Statuts du LBW - Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles capitale du 4 octobre 2018	Coordonnées générales, familiales	Données obtenues auprès de la personne concernée	Durée du mandat - archivage sous clef ou accès informatique restreint	Sécurité du système informatique - dossiers accessible aux seuls utilisateurs	Département du LBW (Direction générale, dpt "Ressources humaines" et "Finances"/Ville de Bruxelles/visiteurs du site Internet/Rapport d'activité

Gérer la communication externe	Gérer la communication externe	Consentement de la personne concernée	Coordonnées générales, données d'authentification	Données obtenues auprès de la personne concernée y compris photos faites par collaborateurs du LBW	A vie	Sécurité du système informatique - dossiers accessible aux seuls utilisateurs	Cellule "Communication"/Société de graphisme, visiteurs site web, lecteur du magazine, fournisseur site Intranet, imprimeur...
Gérer la communication interne	Gérer la communication interne	Exécution d'un contrat passé avec la personne concernée (Contrat de travail)	Coordonnées générales, données familiales, données d'authentification	Données obtenues auprès de la personne concernée y compris photos faites par collaborateurs du LBW	Période de contrat du collaborateur pour l'Intranet - données sans limitation	Dossiers du LBW et DB utilisées	Départements compétents au Logement Bruxellois et sous-traitants

Accompagnement social dans le cadre des chantiers	Faciliter la communication entre le LBW, l'entreprise de travaux et le locataire - Mise en place d'un réseau d'aide extérieur le cas échéant	Exécution d'un contrat passé avec la personne concernée (Contrat de bail)	Coordonnées générale, données familiales, données socio-économiques, données médicales, données judiciaires, données bancaires, identifiants officiels	Données obtenues auprès de la personne concernée ; DB LBW	Durée du <i>Contrat de bail</i>	Dossiers du LBW et DB utilisées	Départements compétents au Logement Bruxellois et sous-traitants
---	--	---	--	---	---------------------------------	---------------------------------	--

Articulation social-contentieux	Trouver une solution avec le locataire pour faire face à une dette auprès du LBW	Exécution d'un contrat passé avec la personne concernée (Contrat de bail)	Coordonnées générale, données familiales, données socio-économiques, données médicales, données judiciaires, données bancaires, identifiants officiels	Données obtenues auprès de la personnes concernée - DB de la société	Durée du <i>Contrat de bail</i>	Dossiers du LBW et DB utilisées	Départements compétents au Logement Bruxellois
---------------------------------	--	---	--	--	---------------------------------	---------------------------------	--

Assurer le suivi social individuel	Accompagnement du locataire pour des demandes sociales	Exécution d'un contrat passé avec la personne concernée (Contrat de bail)	Coordonnées générale, données familiales, Données socio-économiques, données médicales, données judiciaires, données bancaires, préférences et opinions, identifiants officiels	Données obtenues auprès de la personne concernée - DB du LBW et dossiers de la société	Durée du Contrat de bail + 10 ans	Dossiers du LBW et DB utilisées	Départements compétents au Logement Bruxellois
Gestion des assemblées générales	Gestion des Assemblées générales de locataires	Exécution d'un contrat passé avec la personne concernée (Contrat de bail)	Coordonnées générales, données familiales,	Données obtenues auprès de la personne concernée, Ordiges, BDR	5 ans	Dossiers du LBW et DB utilisées	Départements compétents au Logement Bruxellois

Gestion des plaintes de co-voisinage	Gestion des plaintes de voisinage : objectivation des faits, rencontre des parties, tentative de médiation	Exécution d'un contrat passé avec la personne concernée (Contrat de bail)	Coordonnées générales et données familiales	Données obtenues auprès de la personne concernée, Ordiges	Durée du Contrat de bail	Dossiers du LBW et DB utilisées	Départements compétents au Logement Bruxellois
--------------------------------------	--	---	---	---	--------------------------	---------------------------------	--

Gestion des problèmes d'accès au logement en cas de travaux	Permettre l'accès au logement pour des travaux en cas de défaillance du locataire	Exécution d'un contrat passé avec la personne concernée (Contrat de bail)	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économiques, données judiciaires, données bancaires, identifiants officiels	Données obtenues auprès de la personne concernée, Ordiges	Durée du Contrat de bail + 10 ans	Dossiers du LBW et DB utilisées	Départements compétents au Logement Bruxellois
---	---	---	--	---	-----------------------------------	---------------------------------	--

Gestion du partenariat avec le Cocolo	Gestion du Conseil consultatif des locataires : sensibilisation des locataires à voter, organisation des élections, accompagnement du COCOLO constitué	Obligation légale, Ordonnance du 1er avril 2004 complétant l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant sur le Code bruxellois du logement + Arrêté du gouvernement de Bruxelles Capitale du 26 juin 2003 relatif aux conseils consultatifs des locataires institués auprès des sociétés immobilières de service public modifié par celui du 31 août 2006	Coordonnées générales, données familiales, identifiants officiels	Données obtenues auprès de la personne concernée, Ordiges	Durée du Contrat de bail + 10 ans	Dossiers du LBW et DB utilisées	Départements compétents au Logement Bruxellois
---------------------------------------	--	--	---	---	-----------------------------------	---------------------------------	--

Mise à disposition de locaux collectifs	Mise à disposition de locaux collectifs	Exécution d'un contrat passé avec la personne concernée (Convention de mise à disposition d'un local)	Coordonnées générales, données familiales	Données obtenues auprès de la personne concernée, Ordiges	5 ans	Dossiers du LBW et DB utilisées	Départements compétents au Logement Bruxellois
---	---	---	---	---	-------	---------------------------------	--

Post-visite des nouveaux locataires	Visite d'accueil aux nouveaux locataires	Exécution d'un contrat passé avec la personne concernée (<i>Contrat de bail</i>)	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économiques, données bancaires, identifiants officiels	Données obtenues auprès de la personne concernée, Ordiges, BDR	Durée du <i>Contrat de bail</i>	Dossiers du LBW et DB utilisées	Départements compétents au Logement Bruxellois
-------------------------------------	--	--	---	--	---------------------------------	---------------------------------	--

Suivi des dossiers en valeur locative normale	Accompagnement du locataire pour aide à la récolte des documents liés au calcul du loyer	Arrêté du 26 septembre 1996	Coordonnées générales, données familiales, données socio-économiques, données bancaires, identifiants officiels	Données obtenues auprès de la personne concernée, les dossiers et les DB utilisées au LBW	Durée du <i>Contrat de bail</i>	Dossiers du LBW et DB utilisées	Départements compétents au Logement Bruxellois
---	--	-----------------------------	---	---	---------------------------------	---------------------------------	--

Collaboration avec des partenaires sociaux dans le cadre d'un Projet de cohésion sociale (PCS)	Gestion des partenariats LBW-ASBL dans le cadre des Projets de cohésion sociale	Exécution d'un contrat avec la personne concernée (Contrat de bail)	Coordonnées générales, données familiales des locataires	Données obtenues auprès de la personne concernée, Ordiges, BDR	Durée de la convention	Dossiers du LBW et DB utilisées	Départements compétents au Logement Bruxellois

Gestion des fournisseurs	Gestion des données des fournisseurs	Exécution de contrats ou de marchés de services	Coordonnées générales	Données obtenues auprès de la personne concernée (fournisseurs, réviseurs)	Durée du contrat/marché	Dossiers du LBW et DB utilisées	Départements compétents au Logement Bruxellois
--------------------------	--------------------------------------	---	-----------------------	--	-------------------------	---------------------------------	--

5. QUELS SONT VOS DROITS ?

Selon le traitement et la base juridique, vous disposez de plusieurs possibilités pour garder le contrôle de vos données à caractère personnel ; si nous sommes légalement obligés de conserver certaines données à caractère personnel, nous ne pouvons toutefois pas répondre à ces possibilités.

▪ **Droit d'accès**

Vous avez le droit de nous interroger sur les données à caractère personnel dont nous disposons à votre sujet. Nous pouvons vous en fournir une copie gratuitement, mais ce n'est pas possible pour tous les documents. Nous entendons en effet aussi respecter les droits et libertés d'autrui.

▪ **Droit de rectification**

Vous pensez que vos données ne sont pas exactes ou actuelles ? Vous avez le droit de nous demander de les corriger.

▪ **Droit d'opposition**

Vous avez le droit de nous demander d'arrêter de traiter vos données à caractère personnel.

▪ **Droit à l'oubli ou à la suppression**

Vous avez le droit de nous demander de supprimer vos données à caractère personnel.

▪ Droit de retrait de votre consentement

En cas de traitements de données à caractère personnel basés sur votre consentement, ce consentement peut être retiré.

6. COMMENT EXERCER VOS DROITS EN MATIÈRE DE GDPR ?

Si vous avez une plainte, une question ou un problème concernant la manière dont nous utilisons vos données à caractère personnel, contactez notre DPO :

DPO – Logement Bruxellois
rue du Cardinal Mercier 37
1000 Bruxelles
dpo@lbw.brussels

Si vous nous contactez afin d'exercer vos droits, nous vous répondrons dans un délai d'1 mois. Exceptionnellement, ce délai peut être allongé (jusqu'à maximum 3 mois), mais nous vous en donnons alors la raison dans un délai d'1 mois. Le fait de pouvoir ou non exercer vos droits dépend du traitement et de la base juridique.

Veillez à toujours formuler clairement quel droit vous souhaitez exercer et la manière dont vous souhaitez recevoir les informations (par ex. par e-mail, par la poste, verbalement, ...). Tenez compte du fait que dans certains cas, nous avons besoin d'informations complémentaires. Nous voulons nous assurer que nous aidons la bonne personne.

Au cas où vous seriez en désaccord avec l'aboutissement de cette procédure, vous pouvez vous adresser à l'Autorité pour la protection des données (APD) :

dpo@apd-gba.be
Rue de la Presse 35
1000 Bruxelles